



**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Anouck Saugy et consorts  
déposée le quatorze juin 2023**

« Horaires CFF : Lausanne va-t-elle rater le train ? »

Lausanne, le 26 octobre 2023

**Rappel de l'interpellation**

« Les CFF ont récemment annoncé leur nouvel horaire qui entrera en vigueur le 15 décembre

2024. Parmi les grands perdants de ces changements, on retrouve notamment plusieurs grandes villes romandes, mais aussi et surtout la mobilité dans son ensemble avec des temps de parcours rallongés qui laissent craindre une perte d'attractivité des transports publics ainsi qu'un report des usagers sur la route.

Si Lausanne peut être considérée par certains comme « moins perdante » que les villes de l'Arc neuchâtelois par exemple, la pilule reste difficile à avaler pour les lausannois, qu'ils soient pendulaires ou non. On peut ainsi logiquement se demander si la Municipalité entreprend les démarches nécessaires pour défendre les intérêts des usagers des transports publics concernés.

Plusieurs villes romandes ont annoncé s'unir pour contester la refonte de l'horaire 2025 des CFF pour la Suisse occidentale. Si l'on peut difficilement imaginer des modifications majeures des changements annoncés, il semble toutefois envisageable, si ce n'est nécessaire, d'anticiper les futurs nouveaux horaires CFF afin de s'assurer que Lausanne, quatrième-ville de Suisse, capitale du troisième canton du pays, ne rate pas le train de la mobilité et de l'attractivité des transports publics ».

**Introduction**

La Municipalité relève en préambule que le report modal est une nécessité absolue si la Suisse veut atteindre ses engagements internationaux et ainsi répondre aux défis climatiques dont on connaît les conséquences pour la population. Pour y répondre, favoriser une mobilité durable est crucial. Ainsi, la Ville travaille au quotidien, dans son champ de compétence, pour renforcer le report modal de la voiture vers des modes plus durables. Que ce soit en augmentant ses subventions aux transports publics, aux vélos électriques, en participant activement au financement des axes forts, ou encore en créant un réseau cyclable plus sécuritaire. Elle se bat également en faveur d'infrastructures ferroviaires ambitieuses, adaptées aux besoins de l'agglomération et plus largement de la Métropole lémanique, 2<sup>e</sup> pôle économique du pays.

A ce titre, elle déplore depuis de nombreuses années le sous-investissement notoire constaté dans les infrastructures ferroviaires en Suisse occidentale, avec des conséquences concrètes vécues quotidiennement par les habitantes et habitants de la Région, comme le manque croissant de fiabilité des horaires ou encore les temps de parcours plus longs. La Municipalité s'est positionnée ces dernières années dans les différents dossiers de politique



ferroviaire, que ce soit la Perspective Rail 2050 du Conseil fédéral ou encore les programmes fédéraux d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire. La Municipalité a formulé à de nombreuses reprises l'exigence de garantir une réduction des temps de parcours entre Lausanne, Fribourg et Berne ainsi que la création d'une nouvelle ligne entre Lausanne et Genève. Dans ce cadre, la Municipalité a d'ailleurs régulièrement relevé le manque d'ambition de la Confédération concernant le nœud ferroviaire de Lausanne et la politique du rail de Suisse occidentale.

Elle s'inquiète en outre vivement des conséquences pour la population et l'économie des importants retards pris du chantier de la Gare de Lausanne, pourtant décrété comme une priorité nationale. En coordination avec le Conseil d'Etat, la Ville a systématiquement formulé des revendications claires afin de limiter les conséquences négatives sur la population et l'économie des nombreux reports de chantier.

La Municipalité relève ensuite que la Gare de Lausanne risque de ne plus être adaptée aux besoins du trafic voyageurs à la fin du chantier, prévue désormais en 2038 au plus tôt. La Municipalité soutient ainsi les démarches, initiée par l'ensemble de la députation fédérale vaudoise, visant à étudier toutes les variantes possibles de développement de la Gare de Lausanne à l'horizon 2050, en particulier celle d'une gare souterraine.

Concernant plus spécifiquement l'horaire CFF 2025, il sied de préciser qu'il s'agit d'un horaire de crise, qui allonge le temps de parcours, notamment entre Genève et Lausanne ou encore Lausanne et Berne, témoignant ainsi des sous-investissements de ces dernières années. Il convient toutefois de relever que les liaisons actuelles sur ces parcours sont maintenues et que la liaison entre Lausanne et le Pied-du-Jura est améliorée (cadence toutes les 30 minutes). Le 6 octobre dernier, les CFF ont communiqué que des recherches d'améliorations de cet horaire étaient encore en cours.

## Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

### **Question 1 : La Municipalité a-t-elle été impliquée d'une manière ou d'une autre dans les discussions relatives à l'horaire 2025 des CFF ?**

D'un point de vue légal, les CFF sont seuls responsables de l'élaboration et de la refonte des offres en termes d'horaires et ne sont en principe pas tenus d'impliquer les collectivités publiques dans leurs travaux.

Cependant, et de par les concessions de service public qui leurs sont octroyées, les CFF se doivent d'assurer une certaine qualité de l'offre. De plus, alors qu'aucune ville n'a été associée dans les discussions, les Cantons quant à eux, en tant que financeurs du trafic régional, ont pris part à l'élaboration de l'horaire.

### **Question 2 : La Municipalité compte-t-elle s'unir aux autres villes romandes qui demandent aux CFF de revoir leur copie et d'ouvrir le dialogue avec les communes lésées ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?**

La Ville de Lausanne exprimera son avis lors de la mise en consultation de l'horaire 2025, qui aura lieu en mai 2024. Elle participe également aux travaux de Oustrail, association qui défend les intérêts en matière ferroviaire de la Suisse occidentale dans son ensemble.



**Question 3 : En termes d'horaires, la Municipalité est-elle en contact direct avec les CFF ou l'OFT ? Alternativement, quels sont ses interlocuteurs ?**

D'une manière générale, concernant les horaires, les villes peuvent exprimer leur avis lors de la mise en consultation de ceux-ci. Cependant, seuls les Cantons sont en contact direct avec l'Office fédéral des transports (OFT) et les CFF concernant les thématiques d'offres et d'horaires.

Par ailleurs, et comme mentionné plus haut, la Ville de Lausanne est membre de Oustrail, association promouvant le développement du rail en Suisse occidentale et possédant de bons liens et relais institutionnels au niveau intercantonal et fédéral.

**Question 4 : Comment la Municipalité compte-elle défendre les intérêts des lausannois lors des futurs horaires CFF qui seront mis en place ? Quelles démarches compte-t-elle entreprendre ?**

La Ville de Lausanne pourra exprimer son avis lors de la mise en consultation des futurs horaires, en mai 2024. La Ville entretient ensuite naturellement des liens étroits avec l'Etat, qui est directement associé à l'élaboration de l'horaire. Comme mentionné ci-dessus, la présence au sein de Oustrail permet de défendre sur le plan romand les intérêts de la Ville de Lausanne dans les dossiers de politique ferroviaire.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Anouck Saugy et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 26 octobre 2023

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter